



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 11 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 8 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Sébastien BRIAND, Stéphane FAURE-HUDRY, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absent excusé** : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Emmanuel DONAT-MAGNIN.

Frédéric PERRISSIN-FABERT, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Benjamin DELOCHE a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Benoît BASTARD-ROSSET a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **VOTE DU TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ROLE 2024/2025). DEL\_03772024**

Il est présenté un document de travail retraçant l'équilibre actuel du fonctionnement de la station d'épuration, une prospective pour 2025 ainsi que l'évolution des abonnements, de la consommation moyenne et du tarif de la redevance.

Il est précisé la nécessité d'assurer un équilibre budgétaire en raison de travaux importants en cours de réalisation sur la station d'épuration : entretien du BIOMEDIA, vidange du digesteur et travaux d'amélioration.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'augmenter les tarifs de 2 %, comme suit, afin d'équilibrer le service :

- prix au m3 : 1,69 € HT soit 1,86 € TTC (tarif actuel : 1.66 € HT)
- part fixe : 22,32 € HT soit 24,55 € TTC (tarif actuel : 21.88 € HT)

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical,

- **FIXE** le prix au m3 à **1,69 € HT (1,86 € TTC)** et la part fixe à **22,32 € HT (24,55 € TTC)**,
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront au rôle 2024-2025.

Le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Le Secrétaire de Séance,  
Benoît BASTARD-ROSSET

La Présidente,  
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 27/06/2024
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 28/06/2024

La Présidente,  
Claire BARRIN

